

1. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR

D. Egidio VIGANÒ

« LE XXII^e CHAPITRE GÉNÉRAL » CG22

« LE XXII^e CHAPITRE GÉNÉRAL ». — Introduction. — Convocation. — Un événement qui nous interpelle au niveau de notre maturité spirituelle. — Les différentes étapes d'un long processus d'«*accommodata renovatio*». — Le prochain Chapitre général marquera un point d'arrivée et un point de départ. — Nos Constitutions, «pacte de notre alliance avec Dieu». — L'approbation de nos Constitutions par le Saint-Siège. — Les Chapitres provinciaux. — Conclusion.

Rome, le 1^{er} mai 1982

Chers confrères,

La date de notre prochain Chapitre général approche. Cette fois, il s'agira d'une échéance décisive dans le cheminement de réflexion et de renouveau accompli par la Congrégation depuis le Concile Vatican II, c'est-à-dire depuis presque vingt ans.

Je vous invite donc à préparer avec grand sérieux ce XXII^e Chapitre général.

Nos Constitutions soulignent le caractère spirituel et la valeur historique de chaque Chapitre général (CG)¹, et, en même temps, fixent les normes de base de son déroulement.

L'article 155 de nos Constitutions dit que le CG doit être «convouqué par le Recteur majeur» et l'article 99 des Règlements établit les conditions de cette convocation : cela doit se faire au moins un an avant l'ouverture du Chapitre général, par une lettre circulaire qui en précise «le but, le lieu et la date d'ouverture».

Cette lettre circulaire constitue donc la convocation officielle du prochain CG; je vous livre aussi

1. *Constitutions* art. 151

quelques points de réflexion sur sa finalité, sa portée, ses caractéristiques, pour que toute la Congrégation, « sous la conduite de l'Esprit du Seigneur », se mette avec grande attention à l'écoute, en cette heure importante que nous vivons, pour découvrir « la volonté de notre Père du ciel, pour un meilleur service d'Eglise »².

2. *Ibid.*

Convocation

Notre XXII^e Chapitre général (CG 22) s'ouvrira le 9 janvier 1984; il aura lieu à Rome, à la Maison Généralice de la Congrégation, via della Pisana 1111. Il commencera par une retraite pour les capitulaires. Il aura un thème unique qui sera aussi son but principal, à savoir : L'ÉTUDE DU NOUVEAU TEXTE DES CONSTITUTIONS ET DES RÈGLEMENTS pour les soumettre ensuite à l'approbation définitive du Saint-Siège.

Le Chapitre, selon ce qui est fixé dans les Constitutions³, élira aussi, en temps voulu, le Recteur majeur et les membres du Conseil supérieur pour les six prochaines années.

3. *Ibid.* art. 152, 132, 145, 147

Il étudiera et approfondira en outre la « Relation générale sur l'état de la Congrégation » présentée par le Recteur majeur, selon l'art. 106 des Règlements.

Je vous ai déjà fait savoir que c'est le Père Juan-Edmundo VECCHI, le Conseiller général pour la Pastorale des jeunes, qui a été nommé Régulateur. C'est à lui que l'on peut s'adresser pour toutes les informations et pour présenter des propositions ou des études.

4. *Règlements* art. 100

De même, la COMMISSION TECHNIQUE a été formée en temps voulu; avec le Régulateur, elle a fixé

5. *ibid.*

la marche à suivre pour la préparation du Chapitre et elle a étudié les manières d'organiser « activement la sensibilisation et la participation des confrères »⁵. Le contenu de ce numéro des *Actes* est le fruit du travail de cette Commission technique.

En outre, il faudra suivre avec grande attention les communications que le Régulateur fera par la suite et tout ce qui sera dit dans les prochains numéros des Actes du Conseil supérieur.

Un événement qui nous interpelle au niveau de notre maturité spirituelle

Il ne faudrait pas voir en premier lieu dans le CG une échéance constitutionnelle dont il faudrait s'acquitter. C'est au contraire *un moment privilégié de fidélité à notre vocation*, et, par conséquent, un événement d'Eglise qui nous place devant le Peuple de Dieu en tant que Salésiens : « fidèles à l'Évangile et au charisme de notre fondateur, ouverts aux besoins des temps et des lieux »⁶.

6. *Constitutions* art. 151

Religieux, nous devons nous sentir convoqués par l'Esprit du Seigneur pour nous mettre au service du salut des jeunes d'une façon qui soit valable et actuelle, et en fidélité totale à l'inspiration prophétique de Don Bosco. Vatican II a lancé un défi à tous les Instituts religieux, il les a interpellés en les invitant à repenser dans la fidélité, mais avec une sainte audace, la mission spécifique de leur fondateur. L'attitude prophétique que le monde des jeunes attend aujourd'hui de nous, Salésiens, c'est en premier lieu, cet homme nouveau, suscité par la charité pastorale dont le « *da mihi animas, caetera tolle* » de Don Bosco était comme la définition.

Le CG sera à la mesure du niveau de notre

maturité spirituelle, de notre authenticité apostolique, de notre capacité de repenser ensemble ce que notre sainteté a de typique, pour répondre aux changements culturels et aux nouvelles exigences des jeunes.

Il faudra qu'il soit en accord profond avec l'Esprit du Seigneur; qu'il entraîne la Congrégation dans une réflexion attentive sur ce moment de l'histoire, sur notre solidarité avec les urgences du monde et les besoins des petits et des pauvres; qu'il nous fasse grandir en harmonie avec le projet initial et ses valeurs originales que l'Esprit suscite pour une vitalité qui saura dépasser la caducité de ses propres formes.

Les éléments spirituels qui devront caractériser cet événement du Chapitre seront : la rencontre fraternelle des Salésiens venant des expériences culturelles et apostoliques les plus variées, une transparence et une lucidité radicales pour ce qui touche notre cheminement à la suite du Christ, notre prédilection pastorale pour la jeunesse, le sens de l'unité d'une même vocation chez tous ceux qui se sentent appelés à « marcher avec Don Bosco », une réflexion sérieuse, spirituelle, libre, convergente, l'ouverture personnelle et la docilité communautaire à l'Esprit Saint qui sera le principal et véritable artisan de l'unanimité qui devra se faire dans l'assemblée.

Eh bien, pour que le prochain CG soit vraiment un « don de l'Esprit Saint » et un « événement ecclésial », il faut mettre d'ores et déjà la Congrégation et toute la Famille salésienne « *en situation d'adoration* » : il faut intensifier la prière personnelle et communautaire, écouter nos frères et discerner les signes des temps, donner à nos souffrances une dimension liturgique, insister quotidiennement sur

l'offrande de tous nos renoncements et multiplier avec générosité les initiatives de notre charité.

Les différentes étapes d'un long processus d'une «*accommodata renovatio*»⁷

7. *Perfectae caritatis* 2

Le CG22 ne part pas de rien. Il se place au sommet d'un délicat processus voulu par l'Eglise pour lancer de manière adéquate la Congrégation sur l'orbite historique de Vatican II. Le travail que nous sommes invités à faire sur le texte des Constitutions et des Règlements doit revoir, coordonner, approfondir et conclure un travail de plus de 15 ans, précédé et développé par trois Chapitres généraux qui ont particulièrement marqué la vie de notre vocation salésienne.

On peut identifier les principales étapes de ce cheminement. Elles se sont faites sous des jours particuliers et ont reçu des impulsions précises selon le moment concret où elles prenaient place et le niveau de réflexion atteint alors par la Congrégation. Plus de 15 ans d'élaboration à une époque d'accélération de l'histoire comme la nôtre, ce n'est pas rien. Nos quatre Chapitres généraux qui ont complété ce processus n'ont pas été le fruit de l'arbitraire : le CG19 «prend conscience et prépare»; le CG20 «lance sur orbite»; le CG21 «revoit, rectifie et approfondit»; le CG22 est appelé à «réexaminer, préciser, compléter, perfectionner et conclure».

Voyons brièvement ces étapes précédentes; nous n'avons aucune prétention à lancer des jugements d'ensemble, mais nous le ferons dans l'intention de mieux mettre en lumière les buts du prochain Chapitre.

* *Le CG19* (8. 4-10.6 1965) eut lieu tandis que Vatican II approchait au terme de ses travaux : le Concile avait déjà exprimé une grande partie de ses perspectives de renouveau et de ses lignes de force, mais il n'y avait pas encore eu la dernière session où devaient être promulgués des documents importants. Dans l'Eglise, et par conséquent, dans la Congrégation, on sentait « qu'il y avait du changement dans l'air ». « Pendant les travaux du Chapitre, on avait l'impression que tous ceux qui y étaient regardaient anxieusement vers le Concile œcuménique Vatican II. L'atmosphère de Rome a évidemment nourri ce climat de tension printanière, riche de promesses »⁸. Le CG19 fut donc sensible aux premières impulsions données par le grand événement du Concile à propos du sens renouvelé de la mission de l'Eglise dans le monde, des dynamismes de la vie religieuse et de sa dimension communautaire et ecclésiale, d'une révision de la pastorale et de ses exigences de pluralisme et de décentralisation. Mais la perception que l'on avait des exigences du Concile était, en raison de la situation historique générale, plutôt limitée; il n'y en avait que peu encore qui avaient eu la possibilité de saisir le profond renouveau ecclésiologique de Vatican II. Et pourtant l'assemblée capitulaire en profita.

En particulier, on y étudia et on y approfondit la prise de conscience de la responsabilité propre d'un CG en tant que détenteur de l'autorité suprême de la Congrégation. Cela prit un temps assez important des travaux capitulaires : il fallut rédiger un Règlement pour adapter le fonctionnement de l'assemblée capitulaire au grave devoir qui l'attendait pour les années suivantes. De plus, avec les thèmes de la vie religieuse, de la direction

8. *Actes du Chapitre général 19*, présentation, p. 5

spirituelle, du Salésien coadjuteur et avec la mise en route de structures nouvelles de gouvernement (Conseil supérieur, Conseiller régional, vicaire, une plus grande participation aux Chapitres), commença le processus général de l'*aggiornamento*. La convocation, par le motu proprio « Ecclesiae sanctae », d'un Chapitre général spécial pour les instituts religieux qui fut annoncée au moment où le CG19 venait à peine de se terminer, déplaça l'attention vers l'avenir plutôt que vers le présent, distrayant ainsi de l'application pratique des nombreuses orientations prémonitoires du Chapitre.

* *Le CG20* (10.6.1971 - 5.1.1972) fut le Chapitre « spécial », convoqué pour répondre au motu proprio « Ecclesiae sanctae » :⁹ il s'agissait de réviser et de renouveler les normes et les coutumes de la Congrégation en les adaptant à notre époque dans l'esprit de notre fondateur; pour cela, « une consultation large et libre des membres » était prévue ainsi que le travail d'un CG extraordinaire qui avait pour mandat de procéder à une révision des Constitutions « mais en respectant la fin, la nature et le caractère de l'Institut ».

Ce CG « spécial » était donc appelé à promouvoir dans les Instituts religieux le renouveau spécifique voulu par le Concile¹⁰.

Notre CG20 fut préparé par deux Chapitres provinciaux; un troisième devait lui faire suite. Tout ceci se fit à travers un travail intense pour transformer les mentalités des confrères. Ce fut certainement l'un des moments de réflexion communautaire salésienne les plus forts de l'histoire de la Congrégation. Cela permit de mener à bien une analyse profonde et large des différents aspects de notre vie évangélique, de notre commu-

9. *Ecclesiae sanctae* II, I, n. 3, 4, 6

10. cf. *Lumen gentium* 44; *Perfectae caritatis* 2, 3, 4

nion, des critères de notre travail pastoral, de la Famille salésienne, etc.; chacun de ces thèmes fut étudié à la lumière de l'Évangile et des enseignements du Concile, de notre tradition authentique et des nouvelles valeurs issues des signes des temps¹¹.

11. cf. *Actes du Chapitre général spécial* 20

Au cours de ce CG, fut rédigé un nouveau « Texte constitutionnel » en adaptant la forme et le fond selon les orientations données par le Concile; on réunit dans ce seul texte les richesses spirituelles de la vocation salésienne et les normes fondamentales qui en règlent la vie¹². On y codifia dans les « Règlements » la façon pratique et universelle de vivre les Constitutions; mais pour tout ce qui est propre aux lieux ou demandé par des situations particulières, on laissa aux Provinces le soin de fixer et de régler les façons de faire (Directoires provinciaux),

12. cf. *Constitutions* art. 200

Ce fut un énorme travail mené avec succès qui fut jugé positif même par des spécialistes non salésiens.

* *Le CG 21* (23.10.1977 - 12.2.1978) rassemble les résultats du premier temps pendant lequel nous avons « expérimenté » les nouvelles Constitutions. Il fut préparé par une « révision » qui consistait à confronter la vie concrète avec le texte des Constitutions; mais le Chapitre voulut aussi approfondir quelques thèmes essentiels pour nous, tels que le Système préventif, la formation à la vie salésienne, le Salésien coadjuteur et la restructuration de l'Université Pontificale Salésienne; ce Chapitre donna à la Congrégation une nouvelle période de six ans pour expérimenter concrètement les Constitutions¹³.

13. *Actes du Chapitre général* 21, 373

En ce qui concerne le texte des Constitutions, il souligna les éléments positifs du texte qui n'étaient

malheureusement pas toujours appliqués dans la vie, les formulations et les manières de présenter les choses qui avaient encore besoin d'être travaillées, les lacunes au plan de l'inspiration ou des normes par rapport à certains sujets. A partir de cette vérification, le CG21 :

— prit acte du fait que les Constitutions avaient été acceptées globalement par les Provinces et par les confrères¹⁴, « avec esprit de foi et la volonté de les vivre comme un don de l'Esprit Saint qui continue de rendre présent et opérant l'esprit de Don Bosco en notre temps ».

14. cf. *ibid.* 372

— montra que le texte des Constitutions n'était pas encore suffisamment connu, assimilé et pratiqué.

15. cf. *ibid.*

— promulgua des amendements dictés par l'urgence et suggérés par l'expérience pratique; ces amendements se trouvent dans le document n° 5 des Actes.

— releva certains points qui demandaient une réflexion plus approfondie pour arriver à une formulation plus satisfaisante.

Le prochain Chapitre général marquera un point d'arrivée et un point de départ

Le CG22 représentera, comme nous le disions, un effort décisif pour terminer la recherche post-conciliaire, qui avait pour but de mettre au point, en harmonie avec la vie de l'Eglise, les grandes lignes du renouveau de notre vocation salésienne au seuil de ce deuxième millénaire. Par conséquent, *ce ne sera pas seulement un point d'arrivée, mais plutôt un nouveau point de départ avec des bases sûres.* On voit donc l'extraordinaire importance de ces

travaux qui seront comme l'aboutissement du long processus commencé et qui feront le point sur les grandes lignes qui devront guider la Congrégation dans l'avenir et la placer sur l'orbite du Concile.

Avoir un projet bien net sur notre vocation, un projet adapté à notre temps, bien défini et qui assure l'identité salésienne pour lui permettre d'affronter le défi complexe lancé par notre époque, c'est quelque chose de fort précieux : c'est l'héritage que nous avons reçu à la fondation et c'est le legs que nous laissons aux nouvelles générations.

Les Constitutions — qui sont la projection de l'esprit d'un fondateur, dans sa permanence à travers les époques et son application précise dans un temps donné — ont été le grand souci de notre Père. C'est qu'il s'agissait là pour lui de dessiner l'identité propre de la « Société de St François de Sales » et d'assurer l'avenir de l'expérience de sainteté apostolique qui avait fait ses preuves à Valdocco; c'est-à-dire d'exprimer dans un texte ce qui avait été vérifié par la vie et l'inspiration qu'il avait reçue au plus profond de son cœur. Nous savons quel mal ont donné à Don Bosco la rédaction et l'approbation des Constitutions : les vexations, les nombreuses difficultés, son dur cheminement aussi bien dans l'Eglise que dans la société civile du siècle dernier. Cependant, jamais il ne renonça à son entreprise, convaincu qu'il était d'accomplir là une œuvre voulue de Dieu pour le salut de très nombreux jeunes.

C'est un effort fondamental analogue qui sera demandé à la Congrégation dans ce CG22, au terme d'un processus de renouveau qui a été assez long mais qui a été également riche de provocations et de nouvelles possibilités.

La continuité substantielle et la fidélité dynamique qui existent entre le texte des Constitutions voulu par Don Bosco, celui des Constitutions nouvelles du CG20 et ce qui sortira des travaux de ce CG22 sont pour nous le gage du lien qui nous unit à notre Père et Fondateur, à son inspiration première, au don qu'il a reçu pour l'Eglise et pour le service des jeunes et des milieux populaires.

16. *Memorie Biografiche*
11, p. 309

On trouve, dans le 11^e volume des Mémoires biographiques (*Memorie Biografiche*) un curieux dialogue entre Don Bosco et Don Barberis. Nous sommes en 1875, peu de temps après l'approbation des Constitutions.

Don Bosco : « Vous finirez l'œuvre que je commence : moi, je fais le dessin ; vous, vous mettrez les couleurs ».

Don Barberis : « Pourvu que nous ne gâchions pas le travail de Don Bosco ! ».

Don Bosco : « Oh non ! Tenez : maintenant, je fais le brouillon de la Congrégation et je vais laisser à ceux qui viendront après, le soin de mettre mon travail au propre ».

Il nous semble qu'il s'agit de nous et nous assumons la responsabilité de faire ce travail dont il nous plaît de penser qu'il avait été comme prévu prophétiquement par Don Bosco !

Le long processus de ces dernières années pour arriver à une nouvelle rédaction des Constitutions, la possibilité réaliste qui nous a été donnée de les « expérimenter pendant douze ans » dans une recherche en profondeur, pour que les mots correspondent à la vie et la vie à l'idéal salésien, feront des nouvelles Constitutions, dans les années à venir, une rampe de lancement pour une plus grande authenticité et efficacité du charisme de Don Bosco dans l'Eglise.

Pendant tout un laps de temps qui sera nécessairement long, le mot « fin » ou « conclusion » qui va marquer le terme de la période d'approfondissement et d'expérience qui nous a permis d'assimiler l'esprit de Vatican II, devait ouvrir pour la Congrégation une étape plus intensément spirituelle (ou, si l'on veut, plus charismatique, au sens où le Concile utilise ce mot); cela devrait comporter une série d'expériences marquantes et convaincantes à la fois profondément nouvelles et authentiquement salésiennes. L'avenir de la Congrégation est lié à la vitalité du charisme décrit par les Constitutions; mais il faut que ce charisme explose, qu'il soit vécu dans toute sa vitalité par nos communautés. Le CG22 devrait poser les bases de ce moment tant désiré de plus forte authenticité salésienne.

Nos Constitutions, «pacte de notre alliance avec Dieu»

Nous lisons le texte de nos Constitutions avec un regard de foi : « il dessine — en effet — le visage de notre vocation et nous propose une Règle de vie ». C'est dans ce texte que nous trouvons notre projet de vie à la suite du Christ au service des jeunes. C'est là que sont résumés et formulés notre doctrine spirituelle, nos critères pastoraux, nos traditions propres, nos normes de vie, en un mot notre caractère particulier et l'itinéraire concret de notre sainteté !

Dans l'Eglise, nous constituons un groupe spirituel bien précis qui voit en Don Bosco son « patriarche » et dans ses Constitutions *l'exposé du «pacte de notre alliance avec Dieu»*¹⁸.

Ce pacte a été signé par chacun de nous par

17. *Constitutions*, préambule

18. *Don Rua, Lettres circulaires*, 1-12-1909

l'acte qui est la haute expression de sa liberté baptismale, c'est-à-dire la profession religieuse. Par cette profession, ce n'est pas une promesse évangélique générale et vague que nous avons faite, mais nous nous sommes engagés à suivre Jésus-Christ et à vivre selon ses conseils en observant les Constitutions salésiennes.

Elles sont donc devenues *la mesure autorisée et exacte de notre amour et de notre fidélité*; elles sont pour nous un stimulant transparent et objectif dans notre cheminement quotidien de conversion; elles sont comme la contestation évangélique de nos faiblesses.

Elles sont la « Règle de vie » de la Congrégation. C'est la seule chose que l'Eglise examine lorsqu'elle étudie notre charisme et notre vie pour insérer la communauté salésienne dans son œuvre de salut.

Il y a des « Règles » qui ont traversé les siècles en formant des générations d'hommes à vivre de Dieu dans les cultures différentes; dans ces règles en effet était codifiée et proposée une certaine façon concrète de suivre le Christ sans pour autant que soient brimés les dons personnels ni ignorées les exigences des temps. Chez nous aussi, combien de générations de Salésiens ont appris à suivre Jésus-Christ dans la voie évangélique tracée par Don Bosco dans les Constitutions de la Société de St François de Sales ! On se tromperait bien si l'on pensait encore que nos Constitutions ne sont qu'un simple recueil de lois : elles forment le vaste tableau d'un projet particulier de sainteté. Le préambule de notre texte actuel dit bien ce qu'elles sont et leur finalité : « Pour nous disciples du Seigneur, la loi est un chemin qui mène à l'Amour. Notre Règle vivante, c'est Jésus-Christ, le Sauveur

annoncé dans l'Évangile, qui vit aujourd'hui dans l'Église et dans le monde et dont nous découvrons plus spécialement la présence à travers Don Bosco donnant sa vie pour les jeunes ». C'est Lui, c'est le Seigneur, qui est le cœur autour duquel s'édifie tout notre projet. C'est à cause de Lui que se justifient les « ruptures » qui permettent d'assumer radicalement un genre de vie qui correspond à l'idéal d'un disciple passionné et convaincu. C'est en Lui que nous trouvons la force et la joie de reprendre chaque jour le dur chemin de la sainteté.

Mais le projet évangélique de nos Constitutions n'est pas générique. On y évite de présenter notre expérience de Dieu sous une forme abstraite, comme le ferait n'importe quel traité sur la vie religieuse : on n'y trouve pas une suite logique de principes généraux mais *la description fidèle d'une typologie de vie concrète* réellement vécue comme « une expérience de l'Esprit Saint »; c'est-à-dire la description de la vie et de l'engagement de Don Bosco et des premiers Salésiens; une vie qui est encore capable de nous servir de modèle et de guider notre existence et nos choix concrets. On disait autrefois à Valdocco : « Je veux rester avec Don Bosco » et on y vivait dans l'esprit du fondateur, Don Bosco.

Par conséquent, ce nouveau texte, réalisé au terme d'un long processus de révision, sera valable et efficace dans la mesure où il sera spirituel et concret; dans la mesure où il pourra aider les confrères à « repenser ensemble leur sainteté » selon le barème des exigences évangéliques vécues par Don Bosco et requises par l'époque post-conciliaire. Alors nous serons des « évangélistes des jeunes » auxquels le Christ et l'Église nous envoient pour en faire « d'honnêtes citoyens et de bons chrétiens ».

L'approbation de nos Constitutions par le Saint-Siège

Don Bosco avait un sens profond du mystère de l'Eglise et, en elle, du ministère particulier de Pierre, voulu par le Christ. Il rassemblait ses fils autour du Pape pour différentes raisons qui avaient toutes pour but de susciter la plus complète adhésion de leur part, que ce soit en mettant en avant les « convictions de foi » ou les « liens d'affection ». Cette attitude chez lui n'avait rien, disons, de politique ni de conventionnel ; c'était une des bases de son esprit. Plus qu'une modalité ecclésiologique, qui, à la limite, aurait été marquée par le contexte historique de son époque, *c'était un choix venant de sa spiritualité* et qu'il voyait comme une composante évidente de sa façon de vivre le mystère de l'Eglise. Il redisait que le Pontife romain est la pierre fondamentale de notre foi et il soulignait avec pédagogie devant ses jeunes et ses confrères que le Pape était le plus grand bienfaiteur de la Congrégation.

Il mit tous ses efforts à obtenir la reconnaissance de la Congrégation de la part du Saint-Siège. Il avait la conviction que les liens ainsi constitués seaient une sécurité pour l'avenir dans l'histoire tourmentée de son siècle et de ceux qui le suivraient. Quelle joie en ce fameux 3 avril 1874, quand il reçut l'approbation du texte des Constitutions ! « Cet événement doit être salué par nous comme l'un des plus glorieux de notre Société, comme celui qui nous assure qu'en observant nos Règles, nous marchons sur des bases stables et sûres »¹⁹.

Bref, l'approbation venue du Pape n'était pas pour Don Bosco, comme d'ailleurs pour nous

19. *Constitutions, annexes*

aujourd'hui, seulement un acte formel mais bien le sceau par lequel Dieu, à travers le ministère de Pierre, ratifie notre projet évangélique de vie et d'action.

C'est en effet au Pape et à la Hiérarchie qu'il revient de discerner les charismes²⁰ et de diriger sagement par des lois la pratique des conseils évangéliques²¹.

Le Pape reçoit une assistance spéciale de l'Esprit Saint lorsqu'il approuve les charismes religieux pour donner un jugement authentique « sur leur vérité et la façon dont ils sont pratiqués ». Un CG, même s'il « détient l'autorité suprême sur la Société »²², est soumis au ministère supérieur de Pierre et à l'autorité du Saint-Siège pour l'approbation du texte des Constitutions.

Le Concile Vatican II nous a habitués à nous placer, en tant que religieux, dans le mystère de l'Eglise. Nés sous l'action de l'Esprit qui demeure dans l'Eglise, nous nous développons organiquement en elle et nous œuvrons par elle.

En ce sens, l'exemption est une expression de notre appartenance à l'Eglise : « en vue de l'utilité commune, le Souverain Pontife peut exempter...²³ les Instituts pour que ceux-ci puissent manifester de façon plus appropriée leur identité particulière et se consacrer au bien commun avec d'autant plus de générosité et un plus large rayon d'action ». (Cf. n. 8.)

Nous travaillons donc à la révision d'un texte constitutionnel qui est au service d'un charisme propre de l'Eglise (le nôtre, celui des Salésiens de Don Bosco); nous attachons de l'importance à son approbation par le Saint-Siège parce que ce texte nous aidera à vivre aujourd'hui plus intensément notre vocation dans toute son originalité et à pré-

20. cf. *Lumen gentium* 12

21. cf. *Lumen gentium* 45; cf. *Mutuae relationes* 8, 9c

22. *Constitutions* art. 152

23. cf. *Lumen gentium* 45; *Christus Dominus* 35-3

24. *Mutuae relationes* 22

senter aux Eglises locales, en cette heure de changement culturel, le projet typique de notre mission salésienne avec la force que nous donnera cette reconnaissance officielle de notre identité.

Les Chapitres provinciaux

Un mot seulement pour rappeler l'importance du prochain Chapitre provincial prévu par les Constitutions aux art. 177-180.

25. cf. *Constitutions* art.
56

La communauté salésienne revêt une dimension à l'échelle du globe²⁵; elle est divisée en Provinces, vivant en communion les unes avec les autres. C'est au niveau des Provinces que la Congrégation s'insère dans les différentes cultures et se trouve en contact avec les situations diverses, construisant ainsi une unité mondiale riche en couleurs.

C'est pourquoi *un véritable CG n'est pas pensable sans une activité préalable sérieuse et responsable des Chapitres provinciaux*. Ceux-ci, dans le cas présent de la révision de nos Constitutions, sont ordonnés et étroitement liés au CG; ils ont pour finalité propre d'aider les confrères à participer à cette heure de responsabilité historique de la Congrégation, à se sentir partie prenante de cet événement et à en vivre la communion à échelle mondiale.

Si on les regarde du point de vue de la communauté provinciale, ils représentent une occasion de développer les valeurs fondamentales de notre identité : « Le Chapitre provincial est une réunion fraternelle au cours de laquelle les communautés locales renforcent le sentiment de leur appartenance à la communauté provinciale à travers le souci commun des problèmes généraux »²⁶.

26. *Constitutions* art. 177

Le thème proposé pour le CG22 est particulièrement apte à intensifier ces valeurs.

De plus, s'il est vécu comme un moment de révision de vie personnelle et communautaire et de discernement sur notre propre authenticité salésienne, s'il est un moment de vérification sur l'efficacité du texte des Constitutions pour renouveler la vie de chacun, le résultat de la réflexion capitulaire s'en trouvera encore enrichie.

Pour qu'il donne tous ses fruits, *le Chapitre provincial devra avoir été préparé par chaque communauté et par tous les confrères*. Le Provincial, le Conseil provincial, les différents organismes de chaque Province prendront les initiatives opportunes, pour que les communautés locales et les confrères soient engagés dans un travail sérieux d'approfondissement et de perfectionnement du texte des Constitutions.

C'est un travail qui nous engage en conscience pour la bonne réussite du prochain CG; ainsi se manifesteront la communion et la maturité de la Congrégation. L'expérience qui a été accumulée ces dernières années par chaque Province formera un apport précieux et significatif qu'il faudra faire parvenir au Régulateur comme matériel de base pour les travaux du CG22.

Et Je conclus

Chers confrères, préparons ce prochain CG en fixant notre regard sur notre Père, sur Don Bosco. Pendant la longue période où il rédigeait les Constitutions approuvées en 1874, il a été attentif à saisir les signes de l'Esprit dans la vie simple de tous les jours, dans les moments plus graves où il rencon-

trait le Pape, les responsables civils ou devant les exigences ecclésiastiques des organismes chargés d'approuver son texte.

Nous aussi, nous devons créer une atmosphère favorable qui nous permette d'écouter Dieu nous parler à travers les circonstances actuelles.

La contribution fondamentale qui est demandée aux confrères consiste, comme je le disais, en étude, en participation active, en prière intense et en particulière générosité pour obtenir la grâce par des sacrifices; il s'agit aussi de confronter ce que l'Esprit dit aujourd'hui à la Congrégation par ses inspirations et par les signes des temps, avec le style des Constitutions, pour voir si cela concorde.

Que chacun médite à la lumière d'une foi vive le texte des Constitutions et des Règlements pour renouveler son adhésion intérieure et pratique au projet évangélique salésien. Que personne ne se désolidarise du travail que les communautés vont entreprendre pour sensibiliser les confrères et revoir ces textes qui sont d'une si grande importance pour notre vocation dans l'Eglise.

Que notre participation personnelle soit rendue féconde par le sérieux avec lequel nous nous mettrons à ce travail, par l'offrande que nous ferons à Dieu de nos difficultés et de nos souffrances extérieures et intérieures, par une prière sincère et qui nous renouvelle, par notre esprit de fraternité qui nous poussera à apporter notre part de réflexion personnelle.

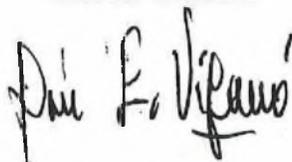
Et pour que ces suggestions ne restent pas au stade de simples exhortations, les Provinciaux et leurs Conseillers voudront bien prendre certaines mesures pratiques, comme par exemple de faire une invocation spéciale à Laudes et à Vêpres, de réciter plus fréquemment les hymnes au Saint-

Esprit, de prévoir une célébration de la Parole au moment qui conviendra, d'attirer l'attention des confrères sur les pénitences du vendredi, du Carême et de l'Avent, etc. Et tout cela ne sera pas le fruit d'une piété mesquine mais l'expression d'une conviction profonde. Notre désir et notre souhait ardent ne sont-ils pas d'obtenir que le Saint-Esprit soit vraiment le premier artisan de notre prochain CG ?

Que Marie qui, dès l'aube de notre Congrégation est notre Mère et en qui nous reconnaissons notre maîtresse de vie et notre guide, nous assiste, Elle, l'Épouse de l'Esprit Saint et notre Auxilia-trice.

Fraternellement en Don Bosco,

Don E. VIGANO

A handwritten signature in black ink, reading "Don E. VIGANO". The signature is written in a cursive, flowing style with some flourishes.